XIII comptent dix-neuf siècles d'âge; il commença à l'avenir. L'élection même de Léon XIII montre avec le non possumus des apôtres, et il dure encore. Dans le cas particulier qui nous occupe, Pie VI, a dit jamais à la République française, et il est mort dans l'exil; Pie VII a répondu jamais à Napoléon Ier, et il a souffert un emprisonnement de cinq années; Pie IX répéta ce même jamais, d'abord à Mazsini, puis à Victor-Emmanuel, et il est mort avec ce jamais sur les lèvres, le léguant comme héritage à son glorieux successeur. Et maintenant Léon XIII répète ce jamais et tous ceux qui lui succèderont sur le Siège de Saint-Pierre le rediront et le confirmeront à leur tour : jamais 1

Il est impossible que l'énergie de ce jamais s'affaiblisse dans la bouche des l'apes, autant qu'il est impossible qu'un Pape quelconque sanctionne l'injustice, manque à ses serments, sacrifie les droits de l'Eglise, sa liberté et son indépendance. Non, jamais aucun Pape ne le fera; Jesus Christ a prie pour Pierre, ut non deficiat fides tua, et cette foi ne defaillira pas, et le Pape protestera toujours, quel que soit son spoliateur, ot de quelque part qu'il vienne. Au commencement de la question romaine, César Ba bo l'annonçait deji à Turin, dans ce sameux discours si riche de considérations historiques, si brillant par ses vues politiques qu'il prononça devant les députés dans la famouse séance du 28 février 1849: " Que croyez-vous, -demanda Balbo à nos ministres et à nos députés,que croyez vous que seront les Papes, Pie IX et ses auccosseurs, quand vous les aurez dépouillés de leur pouvoir temporel? Attendez vous d'oux des concessions, la reconnaissance du fait? Ou bien la résistance continue et des protestations sans fin ?"

Et il répondait lui-même en faisant appel à l'histoire, et surtout aux faits contemporains, à ce qui se

passait au moment même où il parlait.

"Qu'est ce que Pie IX a commence par faire, si ce n'est refuser de reconnaître le fait, protester, partir pour l'exil et protester encore?" Et trente deux ans ont passé; Pie IX est mort, Léon XIII est venu et, comme Pie IX, il se refuse à reconnaître le fait, il continue à protester, tout prêt, s'il le fant, à partir lui aussi pour l'exil. Et cette série de protestations ne finira pas, tant que durera la cause qui les produit. "Il ne faut pas se faire illusion,-ajoutait Cesar Balbo,—les Papes, comme princes, no ressemblent à aucun autre prince. Ce ne sont pas des princes héréditaires chez losquels le droit d'hérédité s'étoindrait avec la lignée des prétendants, ce sont des princes électifs, auxquels no feront jamais défaut ni le corps électoral, ni l'élection. "

Le jamais du Pape ne pourrait prendre sin que dans deux cas: le promier, c'est quand il n'y aurait plus de Pape; le second, quand il y aurait un Pape qui trahirait les droits de l'Egliso, et, après avoir juré de les défendre le jour de son élection, deviendrait par jure. Or, l'une et l'autre supposition -ont également absurdes: il n'y a pas en Europe un homme politique, pas un diplom to, pas un rationaliste, pas un libre penseur qui s'illusionne au point de croire que la série garder un espoir que je n'ui pas moi même. " des Papes a pris fin. Pour s'illusionner à co point, il faudrait avoir perdu non soulement la foi, mais encore d'entendre le jamais de Leon XIII? N'avaient ils pas la raison. Une série non interrompue de 263 Papes, été avertis dès le mois de janvier 1862 qu'un nouveau ot qui va de saint Pierre à Leon XIII à travers dix-Pontif : ne pourrait faire aucune concession? Ce que nouf siècles, prouve que nous aurons encore des Papes le cardinal Antonelli disait est donc avéré: Léon

comment la Providence intervient dans l'élection et la succession des Papes. Il est donc absurde de dire que la papauté finira. Mais il est encore plus absurde de supposer que, en même temps que la Papauté durerait, il put venir un Pape qui trahirait à la fois luimême, l'Eglise et ses serments. Cela n'arrivera jamais.

Au lieu de rappeler le fameux jamais du ministre Rouher, la Gazette d'Italie ferait mieux de se souvenir d'un autre jamais dit au nom de Pie IX, au marquis de la Valette, ambassadeur français auprès du Saint Siège, et transmis par cet ambassadeur au ministre Thouvenel avec la date de Rome, 18 janvier

"A toutes les considérations que j'ai fait valoir, écrivait le marquis, le cardinal secrétaire d'Etat n'a cru pouvo!r répondre que par le refus le plus absolu. Toute transaction, m'a dit le cardinal (Antonelli), est impossible entre le Saint Siège et ceux qui l'ont spolie. Il n'est pas plus permis au Souverain Pontifo qu'au Sacré Collège de céder la moindre parcelle du territoire de l'Eglise."

Et quand le marquis de la Valette eut donné lec-ture au cardinal ntonelli de la dépêche du ministre Thouvenel, en date du 11 janvier 1862, dans laquelle il s'agissait d'accord, d'une conciliation entre la Papanté et l'Italie, le cardinal répondit : "Il n'est pas exact de dire qu'il y a un désaccord entre le Souverain-Pontife et l'Italie. S'il y a une rupture entre le Saint Père et le cabinet de Turin, il n'a avec l'Italie que d'excellentes relations. Italien lui même, et le premier des Italiens, il souffre des souffrances de sa patrie, il assiste avec douleur au spectacle des dures épreuves qui frappent l'Eglise et l'Italie.

"Quant à pactiser avec les spoliations, nous ne le ferons jamais. Je ne puis que le répéter : toute tranaction sur ce terrain est impossible; malgré toutes les réserves et toutes les formules de langage emplo. yées pour l'atténuer, ce serait paraître la consacrer que l'accepter seulement : le Souverain-Pontife avant son exaltation, et les cardinaux lors de leur nomination, s'obligent par serment à ne rien céder du territoire de l'Eglise. Le Saint-Père ne fera donc aucune conces ion de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau Pontife ne le pourrait pas davantage; ses successeurs de siècle en siècle ne

scraient pas plus libres à ce sujet."

Le marquis de la Valette ajoutait que le calme su. prême du cardinal Antonelli, pendant qu'il prononçait ces paroles, " annonçait une résolution inébranlable." Le ministre Thouvenel avait demandé à son ambissadeur: " Devons-nous nourrir l'espoir de voir le Saint Siège, tenant compte des faits accomplis, s'appliquer à l'étude d'un arrangement qui assurerait au Souverain Pontife, dans des conditions permanentes, la dignité, la sécurité, et l'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir?" Et le marquis ambassa-deur répondit négativement: "Je croirais manquer à mon devoir, écrivit-il au ministro, si je vous laissais

Et pourquoi nos Italiens s'étonnent-ils aujourd'hui